

ner. Mon seul commentaire serait de conseiller à ces universitaires que ces professeurs devraient s'en retourner cultiver des radis si l'on voulait appliquer la théorie des forces vives à la vie universitaire.

M. Baldwin: Vous n'avez pas perdu votre élan, vous marchez à reculons.

Le très hon. M. Trudeau: Le deuxième argument de caractère politique avancé pour nier à ce gouvernement le droit de rencontrer la Chambre des communes est difficile à saisir. Il est apparu dans plusieurs milieux, mais je pense que la meilleure description en a été donnée dans l'éditorial du 3 novembre 1972 du *Sun* de Vancouver intitulé «Clinging to Power is a great mistake».

L'hon. M. Hellyer: Bravo!

• (1610)

Le très hon. M. Trudeau: Je vois que le député est d'accord avec l'éditorial, mais peut-être ferait-il mieux d'attendre que j'en lise quelques phrases. Il est dit dans l'éditorial que le premier ministre a incontestablement le droit constitutionnel de rencontrer le Parlement, mais il continue de la manière suivante:

... les Canadiens anglophones frustrés ont l'impression que leur désir, tel qu'il a été exprimé lundi dernier aux urnes, a été contrarié au moyen d'une finesse constitutionnelle par un parti qui est politiquement inféodé au Québec.

Il n'est que trop probable que cette impression provoquera une aggravation des sentiments anti-Québécois du genre de ceux qui ont contribué à la perte du pouvoir majoritaire par le gouvernement de M. Trudeau.

L'éditorial poursuit:

... M. Trudeau n'a maintenant d'autre majorité que celle qu'il a obtenue dans une seule province, la sienne. Il n'a obtenu qu'une minorité de sièges pour l'ensemble du Canada et la majorité de sa minorité lui vient de la minorité d'expression française des deux races et cultures les plus importantes du pays.

Dans ces conditions, M. Trudeau commet, à notre avis, une grave erreur en essayant de perpétuer un gouvernement qui a été répudié de façon accablante par la majorité d'expression anglaise.

Voilà des mots, monsieur l'Orateur, que l'on aurait préféré ne pas lire dans un journal responsable. Ils ont malheureusement été écrits et je ne puis qu'espérer que ces sentiments sont ceux d'une infime minorité. Il importe que le gouvernement ne s'attarde pas à répondre à des editoriaux de ce genre sauf pour dire ...

Des voix: Alors, pourquoi soulever la question?

Le très hon. M. Trudeau: Messieurs les députés veulent savoir pourquoi j'ai soulevé la question. Je l'ai fait parce que je sais pertinemment qu'il y a des députés conservateurs qui ont essayé de diviser le Canada durant la campagne électorale.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

Le très hon. M. Trudeau: Je les entend crier «Quelle honte». Cette honte retombe sur eux, monsieur l'Orateur. Je vois qu'ils se rappellent sans grand plaisir le genre de campagne que certains d'entre eux ont mené.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Laissez-moi vous dire que, pour notre part, nous ne comptons pas les députés selon leur origine ethnique et nous ne faisons pas le décompte des votes suivant la langue parlée par les électeurs.

L'Adresse—M. Trudeau

L'hon. M. Lambert: Vous n'avez jamais entendu tous vos candidats libéraux.

Le très hon. M. Trudeau: Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) aura l'occasion de prononcer son discours.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie, pour permettre au très honorable premier ministre de poursuivre ses remarques.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'article que je cite est tiré d'un journal que beaucoup lisent. Mais je vois que cela déplaît aux députés de l'opposition.

L'hon. M. Hees: Nous n'aimons pas les mensonges.

M. Fairweather: Prenez votre collègue de Rosedale, un soir d'élection.

Le très hon. M. Trudeau: Le député aura l'occasion de faire un discours et il pourra alors parler de mon collègue de Rosedale. S'il tient à citer certains députés, je pense que je pourrais citer bien des députés de son propre parti.

M. Crouse: Nommez-en.

Le très hon. M. Trudeau: Je parlerai tantôt de l'unité nationale et à ce moment-là, si certains députés veulent avoir des noms, j'en nommerai avec plaisir. Peut-être devrais-je dire avec regret, monsieur l'Orateur. A mon avis, une telle réaction est le signe d'une conscience coupable.

M. Alexander: J'ai la conscience tranquille.

Le très hon. M. Trudeau: Cette joute électorale nous a fait conclure que nous avons le droit politique et légal de gouverner jusqu'à ce que la Chambre nous retire sa confiance. Nous avons le droit de le faire, mais nous avons aussi le devoir de faire connaître à la Chambre nos projets durant la session qui commence.

Je le répète: le discours du trône représentait la première ébauche de notre plan général d'action. J'espère qu'aux prochains jours les ministres expliqueront en plus grand détail certains de nos programmes. Dans mon propre discours, je donnerai surtout les raisons qui m'ont incité à former un gouvernement et invoquerai les deux grands principes qui m'ont poussé à me présenter à la Chambre des communes.

Une voix: Le droit divin étant le premier.

Le très hon. M. Trudeau: Dans un pays démocratique, c'est l'électorat, je suppose, qui transmet le droit divin. Si vous me permettez de servir aux députés une citation latine, contrairement à l'avis de Disraeli, *Vox populi, vox dei!* La première raison, je le répète, c'était d'essayer d'améliorer notre administration dans les secteurs où nous avons fait preuve d'incompétence ou encore où nous avons semblé faire preuve d'incompétence.

• (1620)

Je m'empresse d'ajouter qu'à mon avis, le gouvernement a commis quelques fautes, bien que peu d'entre elles aient été des péchés d'omission. Que nous fassions le bilan de nos lois ou de nos politiques concernant l'assertion de notre souveraineté dans l'Arctique où l'on a étendu nos droits de la pêche dans les eaux territoriales, en plus de l'établissement de nos politiques sociales comme notre politique sur les Indiens et notre politique multi-culturelle, que nous jetions un coup d'œil sur les affaires étrangères où nous avons pris des mesures qui ont anticipé les mesu-